

Marseille, le 1 août 2016

Objet : renouvellement de la cotisation « casier »

Madame, Monsieur,

Dans quelques semaines, la saison 2016/2017 va démarrer, nous vous invitons donc à procéder au renouvellement de votre cotisation qui est de :

353€ (location casier de 303€ + adhésion statutaire ASPTT Marseille de 35€ + licence loisir FSASPTT de 15€), *réduction de 5% à partir de 5 ans d'ancienneté.*

Nous vous invitons donc à passer à l'accueil de la section **au plus tard le 24 septembre 2016** pour compléter le bulletin d'inscription et effectuer le paiement.

Cette année encore, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la planche à voile vous sera demandé afin de répondre au règlement de la fédération des ASPTT.

Les moyens de paiement possibles sont : chèque, carte bancaire ou chèque vacances. Le règlement peut être scindé en deux chèques, le premier sera encaissé dès l'enregistrement de votre adhésion et le second un mois après (au plus tard le 31/12/2016).

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre adhésion, il est impératif de libérer votre casier avant le 30 septembre 2016 et prévenir le secrétariat voile. Après cette date, votre matériel sera déplacé et le casier réaffecté.

Avec tout le plaisir de vous retrouver parmi nous, et en vous remerciant par avance pour votre confiance, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos meilleurs sentiments sportifs.

NB: Tous les casiers mis à disposition des sportifs qui ne sont plus en équipe doivent les libérer ou les régulariser pour la nouvelle saison

Le Président
JP MANICACCI